



---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2021  
Nairobi, 15 et 16 novembre 2021

## Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2021

Rapporteuse : Mme Maria Alejandra Guerra (Chili)

### I. Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, datée du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement d'ONU-Habitat.
2. Compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID 19), la première session de 2021 du Conseil exécutif s'est tenue en ligne les 7 et 8 avril 2021. Lors de cette session, le Conseil exécutif a décidé, au paragraphe 3 de sa décision 2021/4, que sa deuxième session de 2021 se déroulerait sur deux ou trois jours entre le 16 et le 18 novembre 2021, laissant au Bureau le soin de déterminer si la session devrait se tenir sur deux ou trois jours. À cet égard, le Bureau du Conseil exécutif, à sa réunion du 8 septembre 2021, a recommandé que la deuxième session de 2021 se tienne dans un format hybride, permettant une participation en ligne ou en présentiel, durant deux jours, les 15 et 16 novembre 2021.

### II. Ouverture de la session

3. La deuxième session de 2021 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le lundi 15 novembre 2021 à 9 h 15 par le Président, M. Marek Rohr-Garztecki (Pologne). Celui-ci a présenté les modalités de la session, qui s'est tenue dans un format hybride par suite des recommandations faites par le Bureau du Conseil exécutif. Il a indiqué que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) ; Mme Martha Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat ; M. Charles Hinga Mwaura, Secrétaire principal du Ministère kényan chargé du logement et du développement urbain ; et Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-HABITAT.

### III. Questions d'organisation

#### A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session de 2021 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2021/12) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/12/Add.1), comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021 ;
  - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021.
3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique.
5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022.
6. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 :
  - a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
  - b) Note explicative sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier.
7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
8. Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
9. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
10. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
11. Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat.
12. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la session.

6. Le Conseil exécutif est convenu de suivre le projet d'organisation des travaux et de calendrier de sa deuxième session de 2021 figurant dans l'annexe de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/12/Add.1), tel que modifié sur proposition du Président. Les projets de décision dont l'examen par le Conseil exécutif avait été recommandé par le Bureau ont été présentés par le Président et distribués sous la forme d'un document de séance. Le Conseil exécutif est convenu que des consultations informelles sur les projets de décisions se tiendraient à des moments convenus, en vue de leur éventuelle adoption par le Conseil exécutif à la dernière séance plénière de la session, le 16 novembre. Le Conseil exécutif est également convenu que les représentants de la vice-présidence du Bureau (Pakistan et Égypte) présideraient les consultations informelles.

## **B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021**

7. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa première session de 2021, tenue les 7 et 8 avril 2021 (HSP/EB.2021/10).

## **C. Participation**

8. Les représentants des 34 États membres suivants du Conseil exécutif d'ONU Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Bahreïn, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guinée équatoriale, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suède, Turquie et Uruguay.

9. Ont également assisté à la session les 42 observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Équateur, Érythrée, Ghana, Honduras, Iraq, Italie, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Libye, Malaisie, Maurice, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Somalie, Soudan, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

10. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

11. L'observateur suivant a également participé à la session : Saint-Siège.

## **IV. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux**

12. Présentant ce point, le Président a rappelé que, lors de la reprise de la session du Conseil exécutif qui s'est tenue en novembre 2019, trois groupes de travail spéciaux avaient été créés pour aider et conseiller le Conseil exécutif dans la conduite de ses travaux : un groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; un groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; et un groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes. Le mandat du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail a pris fin à la clôture de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif.

13. La Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, Mme Saqlain Syedah (Pakistan), a fait un exposé sur les travaux de ce groupe.

14. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur l'harmonisation entre les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies.

15. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les cinq options proposées par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives pour l'harmonisation de l'examen quadriennal complet des politiques et des cycles de planification d'ONU-Habitat.

16. Les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique et Turquie. Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration.

17. Le Conseil exécutif a pris note de l'exposé de la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et des mises à jour connexes fournies par la Directrice exécutive et le représentant du secrétariat.

18. Le Président a rappelé qu'à sa deuxième session de 2020, le Conseil exécutif avait recommandé, au paragraphe 5 de sa décision 2020/6, que le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes reprenne ses travaux dès que les réunions en présentiel seraient possibles. Par suite d'une demande de manifestation d'intérêt pour la présidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, les États d'Europe occidentale et autres États ont proposé que la Suisse copréside le groupe de travail spécial. Le Président a noté qu'aucune autre candidature n'avait été reçue.

19. Le Conseil exécutif a pris note de la nomination de la Suisse pour la coprésidence du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et l'a élue à la présidence du groupe de travail spécial. Il a noté qu'il était de nouveau possible de tenir

des réunions en présentiel à l'ONUN et a recommandé que le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes reprenne ses travaux en conséquence.

20. Par ailleurs, le Conseil exécutif a décidé que les président(e)s et coprésident(e)s de tous ses groupes de travail spéciaux devraient être élu(e)s lors de ses sessions ordinaires et que, durant les périodes où il n'était pas en session et où un poste était vacant, les président(e)s et coprésident(e)s désigné(e)s pourraient être approuvé(e)s par les groupes de travail spéciaux concernés à leurs réunions ordinaires, dans le but d'assurer une continuité, et pourraient ensuite être élu(e)s par le Conseil exécutif à sa session ordinaire suivante.

21. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Harmonisation entre les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'examen quadriennal complet des politiques) de la décision 2021/6 sur le programme de travail et le budget, la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques ; ainsi que la décision 2021/8 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2022. Les décisions adoptées figurent dans le document HSP/EB.2021/22.

## **V. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique**

22. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur les rapports de la Directrice exécutive intitulés « Questions financières, budgétaires et administratives : état financier du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 juillet 2021 » (HSP/EB.2021/13) ; « Questions financières, budgétaires et administratives : mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique » (HSP/EB.2021/13/Add.1) ; « Effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 juillet 2021 » (HSP/EB.2021/13/Add.2) ; « Restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains » (HSP/EB.2021/13/Add.3) ; « Politiques et méthodes de recouvrement des coûts du Programme des Nations Unies pour les établissements humains » (HSP/EB.2021/13/Add.4) ; et « Cadre de responsabilité et de responsabilisation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et sa mise en œuvre » (HSP/EB.2021/13/Add.6). Il a également attiré l'attention sur le rapport relatif à la situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 octobre 2021, qui était présenté dans un document de séance ; le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/76/5/Add.9) ; et la note du secrétariat sur la solution structurelle pour enrayer la diminution des contributions à des fins générales, en s'assurant que toutes les sources de financement contribuent à la mise en œuvre intégrale du plan stratégique et du programme de travail d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/13/Add.5).

23. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique. Des représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant des informations supplémentaires, y compris sur les questions financières et administratives, la diversité en matière d'origine géographique et d'identité de genre au sein du personnel d'ONU-Habitat, la méthode de recouvrement des coûts, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et la restructuration interne en cours d'ONU-Habitat.

24. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Kenya, Nigéria, République de Corée et Suède. Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. La Directrice exécutive a répondu à plusieurs des questions posées et a indiqué que d'autres seraient abordées au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour. Un représentant du secrétariat a également répondu aux questions posées.

25. Le Conseil exécutif a pris note des rapports de la Directrice exécutive et de leurs mises à jour respectives, de la note du secrétariat, du rapport financier et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes. Il a adopté le paragraphe 7 de la décision 2021/6. Les décisions adoptées figurent dans le document HSP/EB.2021/22.

## **VI. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022**

26. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif au projet de programme de travail et de budget pour 2022 (HSP/EB.2021/4) et sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de programme de travail et au projet de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/14).
27. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le projet de programme de travail et de budget pour 2022. Des représentants du secrétariat ont fait des exposés fournissant des informations supplémentaires sur le projet de programme de travail annuel pour 2022 et sur le projet de budget d'ONU-Habitat pour 2022.
28. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Angola, Argentine, Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, République de Corée et Suède. Les représentants de l'Union européenne et de la Malaisie ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentants du secrétariat ont répondu aux questions posées.
29. Le Conseil exécutif a pris note des rapports de la Directrice exécutive et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022 et a également pris note de l'exposé de la Directrice exécutive sur la question.
30. Le Conseil exécutif est convenu qu'il ne voyait pas d'inconvénient à l'adoption du programme de travail et du budget annuels d'ONU-Habitat pour 2022 proposés dans le document HSP/EB.2021/4, sous réserve des consultations informelles sur les projets de texte issus de la session et de l'examen des textes issus de la session à sa dernière séance plénière.
31. Par ailleurs, le Conseil exécutif a prié le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de se concerter sur une recommandation de fourchette budgétaire pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 et un projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour 2023 à soumettre en temps voulu au Contrôleur de l'ONU, ainsi que sur un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2023 se conformant à la fourchette budgétaire recommandée, à soumettre en temps voulu au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vue de l'examen ultérieur et de l'approbation éventuelle du programme de travail et du budget pour 2023 par le Conseil exécutif.
32. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023) et la partie b) (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022) de la décision 2021/6 sur le programme de travail et le budget, la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques. La décision adoptée figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **VII. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023**

### **A. Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023**

33. Présentant ce sous-point, le Président a attiré l'attention des participants sur le résumé du rapport annuel de 2020 relatif à la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2021/15) ; le rapport annuel de 2020 d'ONU-Habitat relatif à la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HS/004/21E) ; le rapport de la Directrice exécutive relatif à l'ajustement du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2021/19) ; et le rapport de la Directrice exécutive relatif à l'analyse des liens entre les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'accroître l'impact de ses travaux sur l'ensemble résultats escomptés du plan stratégique, à l'appui d'un relèvement durable et inclusif (HSP/EB.2021/19/Add.1).

34. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration concernant le rapport annuel de 2020 d'ONU-Habitat sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant une brève mise à jour du rapport d'activité annuel pour 2020, un aperçu de l'ajustement du plan stratégique pour la période 2020–2023 et une analyse des liens entre les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.

35. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, France, Maroc, Pakistan et Suède. Le représentant de l'Indonésie a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et des représentants du secrétariat ont répondu aux questions posées.

36. Le Conseil exécutif a pris note des rapports présentés au titre de ce sous-point et des mises à jour connexes fournies par la Directrice exécutive.

## **B. Recettes et dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier**

37. Présentant ce sous-point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive concernant le projet de plan financier pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2021/16).

38. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration fournissant des explications concernant les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur le projet de plan financier d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, ainsi que sur les recettes et les dépenses connexes.

39. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de plan financier pour 2020–2023 et de la mise à jour connexe. Il a approuvé la méthodologie et le format adoptés pour le projet de plan financier présenté dans le rapport de la Directrice exécutive. Il a prié la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa prochaine session sur les progrès réalisés dans les préparatifs en vue de l'élaboration du prochain cycle du plan stratégique d'ONU-Habitat.

40. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023) de la décision 2021/6 sur le programme de travail et le budget, la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques. La décision adoptée figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **VIII. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**

41. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2021/18), le rapport de la Directrice exécutive relatif au mandat du Mécanisme d'examen de l'application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/EB.2021/20), le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat : plan de mise en œuvre actualisé pour la période 2021–2024, assorti des priorités pour l'année 2022 » (HSP/EB.2021/17) et le rapport de la Directrice exécutive relatif à la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (HSP/EB.2021/INF/4).

42. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les initiatives relatives aux activités normatives et opérationnelles intégrées d'ONU-Habitat.

43. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, Cameroun, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, France, Kenya, Pologne, Sénégal et Suède. Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de

l’Afrique du Sud, de l’Arabie saoudite, du Burkina Faso, de l’État de Palestine, de la Finlande, de l’Indonésie, de l’Iraq, de la Jamaïque, de l’Oman (s’exprimant au nom des États arabes ayant une mission permanente à Nairobi) et de l’Union européenne. La Directrice exécutive et des représentants du secrétariat ont répondu aux questions posées.

44. Le Conseil exécutif a pris note des rapports présentés au titre du point 7 de l’ordre du jour et des mises à jour connexes fournies par la Directrice exécutive. Il a également approuvé le mandat du Mécanisme d’examen de l’application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs figurant dans le document HSP/EB.2021/20.

45. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains), la partie b) (Lancement du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes) et la partie c) (Mandat du Mécanisme d’examen de l’application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) de la décision 2021/7 sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d’informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2021 et l’exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale chargée d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La décision adoptée figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **IX. Réunion de haut niveau consacrée à l’évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

46. Présentant ce point, le Président a attiré l’attention des participants sur la résolution 75/224 de l’Assemblée générale datée du 21 décembre 2020 relative à l’application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

47. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale chargée d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, prévue pour le 28 avril 2022. Un représentant du secrétariat a fait un exposé donnant des informations supplémentaires sur la réunion de haut niveau et ses résultats attendus.

48. À l’issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Cameroun, Égypte et Kenya. Le représentant de l’Indonésie a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions posées.

49. Dans les paragraphes 11 et 12 de la partie d) de la décision 2021/7, traitant de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale chargée d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le Conseil exécutif a salué la mise à jour fournie par la Directrice exécutive concernant les préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a invité tous les États membres à élaborer et à soumettre leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. La décision figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **X. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif**

50. Présentant ce point, le Président a attiré l’attention des participants sur les rapports du Bureau des services de contrôle interne relatifs à ses activités pour les périodes allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/301 (partie I)) et du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/76/281 (partie I)), ainsi que sur l’additif y afférent (A/76/281 (partie I)/Add.1) ; un rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des rapports d’évaluation à ONU-Habitat (HSP/EB.2021/INF/5) ; et des rapports du Corps commun d’inspection intitulés « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée » (JIU/REP/2020/7) et « Examen de l’intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies » (JIU/REP/2020/8).

51. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les rapports du Bureau des services de contrôle interne. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples informations sur le sujet.

52. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique et France. La Directrice exécutive et des représentants du secrétariat ont répondu aux questions posées.

53. Le Conseil exécutif a pris note des rapports présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des mises à jour connexes fournies par la Directrice exécutive.

## **XI. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

54. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités du Bureau de la déontologie (A/76/76).

55. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les activités du Bureau de la déontologie en 2020, en mettant l'accent sur les questions intéressant ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples informations sur le sujet.

56. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie, tel qu'il figure dans le document A/76/76.

## **XII. Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat**

57. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participants sur le rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail relatif aux méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, présenté dans le document HSP/EB.2020/20. Il a rappelé que le Conseil exécutif a adopté ses méthodes de travail en octobre 2020, par le paragraphe 2 de sa décision 2020/6. Le Président a également prononcé une déclaration personnelle sur la structure de gouvernance d'ONU-Habitat.

58. Les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations sur le sujet : Allemagne, Argentine, Égypte, États-Unis d'Amérique et Suède. La Directrice exécutive a également fait des observations sur le sujet.

59. Le Conseil exécutif a adopté le sous-point 14 du paragraphe 9 de la décision 2021/8 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2022, afin d'inclure à l'ordre du jour de sa première session de l'année 2022 un point concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil exécutif comme suite à sa décision 2020/6 et sur la base de l'enquête qui sera menée par le secrétariat après la deuxième session de 2021 afin d'évaluer l'efficacité de la session, en vue d'améliorer encore le déroulement et les résultats des futures sessions. La décision adoptée figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **XIII. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif**

60. Le Président a présenté ce point consacré aux dates des sessions du Conseil exécutif prévues en 2022 et à l'ordre du jour provisoire de la première session de 2022 du Conseil exécutif.

61. Les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations sur le sujet : Allemagne, Chine, Égypte et États-Unis d'Amérique.

62. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/8 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2022. La décision adoptée figure dans le document HSP/EB.2021/22.

## **XIV. Questions diverses**

63. Au cours des travaux de la deuxième session du Conseil exécutif, les représentants suivants d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations : M. Mohamed Siraj Sait (Stakeholder Advisory Group Enterprise) ; M. Richard Rogan (Fondation des Nations Unies pour l'habitat et



les établissements humains) ; Mme Inés Sánchez de Madariaga (Groupe consultatif (de haut niveau) pour l'égalité des sexes) ; M. Joseph Schechla (Habitat International Coalition) ; Mme Mona Rady (Forum des professionnels de l'habitat) ; M. Pablo Aguilar González (Colegio de Jurisprudencia Urbanística) ; et Mme Sri Husnaini Sofjan (Commission Huairou).

## XV. Résultats de la session

64. Une déclaration a été prononcée par Mme Saqlain Syedah (Pakistan), Vice-Présidente du Conseil exécutif, en sa qualité de présidente des consultations à participation non limitée sur les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif à la session en cours.

65. À sa deuxième session de 2021, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2021/22.

a) Décision 2021/6 : Programme de travail et budget, mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, et harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques :

- i) Partie a) : Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
- ii) Partie b) : Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 ;
- iii) Partie c) : Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
- iv) Partie d) : Harmonisation entre les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'examen quadriennal complet des politiques ;

b) Décision 2021/7 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes :

- i) Partie a) : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- ii) Partie b) : Lancement du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes ;
- iii) Partie c) : Mandat du Mécanisme d'examen de l'application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs ;
- iv) Partie d) : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

c) Décision 2021/8 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2022 :

- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail ;
- ii) Partie b) : Dates et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2022.

## XVI. Clôture de la session

66. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.

67. Le Président a prononcé la clôture de la session le mardi 16 novembre 2021 à 18 h 15.